

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 5 Janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, cinq janvier, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt neuf décembre 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 présents : 13 votants : 16

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Serge PRAT, Wilfried JAILLET, Laurent CHALAVON, Yves MAURICE, Moussa GBANE, Gilles SARROTTE, Isabelle SAVIOT, Murielle VALLON,

Absents : Marie-Pierre LAURIER, Elsa VIDON,

Excusés : Michelle LAYES-CADET, Camille PARMENTIER, Dominique VOSSIER,

Secrétaire : Laurent CHALAVON

SEANCE OUVERTE A 20h 35

1 AMENAGEMENT ROUTE DE MONTTOISON – demandes de subventions

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en séance du 26 août 2016, s'était prononcé favorablement pour l'avant-projet d'aménagements favorisant la mobilité route de Monttoison et l'avait autorisé à poursuivre l'étude de son financement.

Cet avant-projet a été repris afin d'introduire le giratoire initialement refusé et rechercher les moins-values à réaliser comme par exemple la suppression des trottoirs en béton balayé, la couleur rouge des plateaux traversants.

Le présent projet tient compte de ces éléments. Il est estimé à 419 408€ TTC soit 349 507€ HT.

Le financement proposé au Conseil Municipal est le suivant :

DETR ou DSIPL : 87 376 €

Conseil Départemental : 52 426 €

Fonds de Concours :50 000 €

Emprunt :229 705 €

Il est à noter que le financement proposé n'aura aucun impact sur le budget 2017. En effet, l'annuité de l'emprunt qui sera réalisé correspondra au montant de la réserve effectuée chaque année dans la perspective du remboursement du capital du prêt pour la maison Bourbousson. Un prêt qui sera définitivement remboursé à l'issue de la vente de ce bien communal courant janvier.

Les conseillers municipaux interrogent le maire sur :

- Le gabarit des véhicules pouvant emprunter le giratoire (Mme Paradis)
- La possibilité de le chevaucher (M. G'Bane)
- L'accès permettant l'approvisionnement de la zone artisanale (Mme Vallon)
- La hauteur de surélévation des bordures le limitant (M. Sarotte)
- L'efficacité pour le ralentissement des véhicules, le plan n'étant pas probant sur cet aspect (M. Sarotte)
- La suppression des arbres serait-elle définitive (M. Chalavon)
- Le devenir du terre-plein route de Monttoison (Mme Paradis)

Le Maire répond :

- Les balises obligeront les véhicules à ralentir avant d'entrer sur le giratoire

- Une entrée et sortie sera réalisée au niveau du bureau de tabac
- Le terre-plein route de Montoisson sera supprimé
- L'accès à la zone artisanale restera inchangé
- Le rond-point aura un rayon de 6.5m et sera à l'image de celui de Montoisson
- Une demande sera faite à SED pour laisser apparaître les passages protégés sur le plan
- Le projet sera réalisé si seulement nous obtenons les dotations de l'Etat et du Département.
- Mr Chalavon demande à Mr le Maire de donner sommairement les avantages et inconvénients entre le plateau traversant et l'écluse.

Le Maire explique qu'il faudra suivre le projet au fur et à mesure et le faire évoluer au cours du chantier si besoin.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet et son financement.
- de l'autoriser à demander les subventions auprès de l'Etat et du département
- de l'autoriser à demander le bénéfice du fonds de concours de Valence Romans Agglo pour un montant de 50 000€ sur les 76 000€ disponibles.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le projet et son financement.
- de l'autoriser à demander les subventions auprès de l'Etat et du département
- de l'autoriser à demander le bénéfice du fonds de concours de Valence Romans Agglo pour un montant de 50 000€ sur les 76 000€ disponibles.

2 RAR 2016

Le Maire rappelle que pour pouvoir dès janvier 2017 payer des dépenses d'investissement, il faut établir la liste des restes à réaliser.

Ils sont proposés comme suit :

Opération	Article	dépenses	recettes	Observations
	202	1500		PLU
	2158	650		Matériel ST

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver les restes à réaliser présentés comme ci-dessus.

3 Questions diverses

- Route de Montoisson : Le Maire demande la position du conseil entre un plateau traversant et une écluse au niveau du U express.

Après débat le vote donne :

Ecluse : 2

Plateau traversant : 12

Abstention : 2

Le Maire ajoute qu'il va voir cela avec le bureau d'étude.

- orientations budgétaires :

Les résultats 2016 de fonctionnement sont bons cela va nous permettre de financer nos investissements 2017.

Pour les prévisions 2017 le remboursement du prêt Bourbousson, la modification du PLU, zéro phyto, l'accessibilité du quai de bus, enfouissement électrique, route Montoisson, plateau traversant école, accessibilité, automate de chaufferie pour faire des économies de chauffage à l'école, columbarium.

Pour ce qui est des recettes, il sera nécessaire d'augmenter la TH de 2 points comme cela avait été vu en réunion publique.

- Bilan financier très positif pour le centre aéré en 2016
- Avenir de la cure : problème du bâtiment en très mauvais état. Le souhait étant de la mettre à la vente. Lors du contact avec la paroisse de Crest, il a été dit que ce bâtiment n'était plus utilisable. La paroisse n'a pas donné suite.

Le débat qui suit exprime un avis majoritairement pour la vente avec des précautions à l'égard des paroissiens et une difficulté pour M. Maurice vu que la commune est dans l'incapacité de fournir un autre bâtiment. Un courrier sera adressé à la paroisse dans ce sens.

- Infiltrations GS : visite d'un nouvel expert cet après-midi. Lors de la précédente expertise l'assurance nous a fait une proposition de réparation de 73000 en plus des 20000 déjà attribués. Nous avons aussitôt après constaté d'autres infiltrations, cet après-midi la commune a réexpliqué tout ça le rapport arrivera sous 3 semaines et l'expert fera une proposition complémentaire pour les nouvelles dégradations. Il s'avère que les fenêtres qui ont été changées il y a 2 ans fuient de nouveau, il faut faire un nouveau dossier.

SEANCE LEVEE A 22H30

La Secrétaire,
Laurent CHALAVON

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI